



mandaté par l'OPCO
des Entreprises de proximité



**CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DU STAGE POEC
ASSISTANT COMMERCIAL WEB**

Ce stage s'inscrit dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective Assistant Commercial Web mise en œuvre en partenariat avec AGEFOS, Pôle Emploi et CCI Formation Annecy. Suite à une formation professionnalisante au métier d'Assistant Commercial Web de 300 heures à CCI Formation, le stage est à la fois une phase d'intégration progressive dans l'entreprise, une mise en pratique des savoirs et un moyen de s'intégrer progressivement en entreprise, en vue d'une réinsertion professionnelle.

Il a été convenu ce qui suit :

Entre L'entreprise :

NOM :

SIRET :

Code APE :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

EMAIL :

représentée par Monsieur ou Madame

en qualité de chef d'entreprise d'une part,

Et Le Stagiaire :

MONSIEUR ou MADAME

Date de naissance :

ID PE :

Numéro Sécurité Sociale :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

EMAIL :

désigné en annexe d'autre part,



mandaté par l'OPCO
des Entreprises de proximité



TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une période de stage en entreprise dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle Collective à l'Emploi Assistant Commercial Web, au bénéfice du stagiaire désigné en annexe.

Article 2 - Les objectifs et les modalités du stage sont consignés dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - L'organisation de la période de stage est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise et le stagiaire, avec le concours de CCI Formation Annecy.

Article 4 - Les stagiaires qui sont sous statut demandeur d'emploi, durant la période de stage, ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Durant le stage, les stagiaires participent aux activités de l'entreprise, en liaison avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Article 6 - Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil du stagiaire, si ce risque n'est pas déjà couvert.

Le stagiaire contracte une assurance couvrant la responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer ou subir pendant la période d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la période de stage, soit au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant au stagiaire, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise ou le stagiaire déclare l'accident à leurs assureurs respectifs dans les délais contractuels et s'engagent à adresser, pour information, la déclaration d'accident au référent de la Chambre Consulaire de Haute-Savoie, désignée en annexe.

Article 8 - Le chef d'entreprise, le stagiaire, ainsi que le référent de CCI Formation Annecy, désigné en annexe se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence du stagiaire, seront aussitôt portées à la connaissance du référent de CCI Formation Annecy, désigné en annexe.

Article 9 - La présente convention est signée pour la durée du stage, soit 100 heures, du 20 Janvier au 06 Février 2020.

Article 10 - Un accompagnement personnalisé sera assuré auprès des stagiaires à l'entrée en stage et un bilan de stage sera réalisé en fin de stage.



mandaté par l'OPCO
des Entreprises de proximité



TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A - Annexe pédagogique

■ Nom - Prénom du Stagiaire :

■ Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel :

Monsieur ou Madame

TELEPHONE :

■ Nom du référent de CCI Formation, chargé de suivre le déroulement du stage :
Ghislaine MERMILLOD - gmermillod@haute-savoie.cci.fr – 04 50 33 72 26

■ Dates et horaires du stage : Du 20 Janvier au 06 février 2020 inclus.

■ Objectifs assignés au stage et Activités prévues :

- Assurer l'administration des ventes : commandes, devis, factures, suivi...
- Participer à l'organisation et au suivi des actions commerciales
- Contribuer au développement et à la fidélisation de la clientèle
- Spécialisation Webmarketing : intégrer les outils numériques pour promouvoir l'entreprise et contribuer au développement commercial par l'animation de ces leviers digitaux

B - Annexe financière

1 – Hébergement

Oui Non

Si oui, précisez :

2 – Restauration

Oui Non

Si oui, précisez :

3 – Transport

Oui Non

Si oui, précisez :

Fait le :

Le chef d'entreprise

Signature et cachet

Le Stagiaire

Le Référent CCI

Ghislaine MERMILLOD